



La
fabrique
citoyenne
de Rennes

Observation locale des discriminations

Avis du Comité consultatif Rennes au Pluriel,
pour l'Égalité, contre le racisme et les discriminations.

Septembre 2018

 **rennes**
VIVRE EN INTELLIGENCE

Rappel du contexte

La municipalité a décidé lors de la session du Conseil municipal du 9 mars 2015 de créer le Comité consultatif "Rennes au Pluriel, pour l'Égalité, contre le racisme et les discriminations". Suite à un appel à candidatures diffusé très largement durant l'été et à la rentrée scolaire 2015, le nouveau Comité a été officiellement installé le 17 décembre 2015.

Une démarche d'audition des membres du Comité a permis d'aboutir à un 1^{ER} chantier de travail animé par la Mission Égalité à partir de janvier 2017, autour de l'observation locale des discriminations.

Ce sujet a été pointé par le Comité comme un préalable à traiter avant de pouvoir se saisir d'autres enjeux. Il vient répondre à la volonté partagée et exprimée par les membres lors des auditions de rendre visible et d'objectiver la réalité locale et le ressenti des Rennais.es sur les discriminations.

7 séances de travail ont eu lieu sur le sujet entre janvier 2017 et mars 2018.

Ces rencontres ont permis de partager des analyses, d'explorer les différentes approches possibles et confronter des points de vue aboutissant ainsi à la formalisation de préconisations autour de 3 priorités :

- Objectiver pour rendre légitime la question des discriminations
- Remettre au centre des débats l'expertise citoyenne
- Sortir du seul registre moral pour penser les discriminations d'un point de vue systémique

Objectiver pour rendre légitime la question des discriminations

L'enjeu pour le Comité est de rendre visible une parole qui est souvent tue, complexe à saisir, puisque les discriminations sont peu verbalisées. Il s'agit de donner à voir ces situations souvent minorées par celles et ceux qui les vivent, car intériorisées.

Cette 1^{ère} étape d'ampleur jamais mise en œuvre à Rennes permettrait de renforcer l'engagement de la Collectivité en termes de soutien et d'accompagnement d'actions de visibilité et de sensibilisation en matière d'Égalité.

Rendre visible, créer les conditions de la verbalisation, de l'accueil et de l'écoute participent ainsi de la nécessaire conscientisation de l'existence de situations de discriminations à Rennes.

Les échanges au sein du Comité ont ainsi permis maintes fois de révéler des sources de discriminations multiples et insidieuses, des micros-agressions du quotidien, s'exerçant dans différents espaces et lieux de vie et non nécessairement couvertes par le champ juridique.

L'état des lieux produit par le Comité aboutit à trois constats principaux

- La perception de l'existence d'un déni des discriminations
- Une stratégie d'évitement de la question des discriminations liées à l'origine réelle ou supposée
- La nécessité de penser la mise en visibilité de l'expérience locale des discriminations de manière plurielle (racisme, sexisme, LGBT-phobie...) sans éluder la question des origines. Celle-ci ayant été souvent évoquée comme le point aveugle de l'action publique en matière de lutte contre les discriminations et qui vient témoigner de difficultés à nommer les choses sous cet angle.

Remettre au centre des débats l'expertise citoyenne locale

Le Comité préconise d'inscrire au centre d'une démarche d'observation locale des discriminations la question du vécu discriminatoire.

L'entrée du vécu est perçue comme étant plus fidèle et plus respectueuse de l'expérience singulière des personnes qui vivent ou ont pu subir une expérience de discrimination.

De plus, la mesure du ressenti apparaît comme une porte d'entrée intéressante pour pouvoir dépasser la complexité de la seule question de la mesure in-situ et quantitative des discriminations. Pour le Comité, elle permet de saisir plus finement ce qui se vit dans la ville et qui échappe aux réalités statistiques.

La prise en compte de la parole citoyenne dans sa pluralité de vécu des sentiments de discriminations permet également de lutter contre le sentiment de ne pas être considéré ou d'être oublié par les pouvoirs publics, puisque que "ce je vis n'est pas nommé donc pas reconnu".

Sortir du seul registre de la morale pour penser les discriminations d'un point de vue systémique

Au-delà de la question du racisme interpersonnel, traiter le racisme systémique.

Le Comité pointe la nécessité de ne pas dépolitiser le sujet des discriminations afin de sortir du registre de la morale qui réduit la problématique à un dysfonctionnement interpersonnel entre individus. Sans nier cet aspect que l'on pourrait qualifier de "partie visible de l'iceberg discriminatoire", il s'agit d'aller explorer et de mettre à jour le racisme systémique beaucoup moins visible, plus diffus.

Les discriminations sont l'expression de rapports sociaux d'oppression et de domination qui s'inscrivent dans l'histoire politique, culturelle et sociale de notre pays ainsi que dans un contexte mondialisé. Elles sont agissantes aussi bien dans la société civile qu'au sein de nos institutions publiques. Ce qui amène le Comité à préconiser de penser l'articulation entre expériences des discriminations et au sein des différents espaces sociaux ou lieux de vie : travail, université, espaces publics, administrations, logements, loisirs, rue, rapports police – population, réseaux sociaux...

Synthèse de l'avis final

Au terme de ce chantier, le Comité invite donc la Ville de Rennes à réfléchir à la mise en œuvre localement d'une démarche d'enquête/étude du ressenti discriminatoire avec des premiers points de vigilance méthodologiques :

→ Veiller au croisement d'approches qualitatives et quantitatives afin de saisir de la manière la plus fine possible la complexité et la diversité des vécus discriminatoires

→ Construire une méthodologie de collecte du ressenti qui soit multiforme pour être la plus inclusive et garantir ainsi les conditions de l'expression de tous les publics (enquête en ligne, questionnaires, entretiens, focus-groups, storytelling...)

→ Questionner le statut de l'enquête et penser en amont les formes de la restitution/communication publique des résultats

Ce 1^{er} chantier a été l'occasion également pour le Comité d'aller plus loin dans la réflexion et de dépasser la seule question de la mesure du ressenti discriminatoire. Le Comité insiste sur la nécessité de la penser comme une première pierre dans le processus de légitimation et de prise de conscience publique de la question des discriminations. La mise en œuvre d'une telle démarche est une préconisation qui au-delà de la photographie à un temps T de la situation locale doit porter l'ambition de construire un plan d'actions opérationnel permettant d'agir à plusieurs niveaux dans le cadre du Plan de lutte contre les discriminations adopté en septembre 2017.